

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">TEAMLOG (Euronext Paris)</p>

Par courrier du 4 août 2008, complété par un courrier du 5 août, la société anonyme Groupe Open (97, boulevard Pereire, 75017 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2008, les seuils de 90% des droits de vote et 95% du capital et des droits de vote de la société TEAMLOG et détenir 27 353 534 actions TEAMLOG représentant autant de droits de vote, soit 98,16% du capital et 98,14% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte notamment de l'acquisition hors marché par la société Groupe Open d'actions TEAMLOG.

(1) Sur la base d'un capital composé de 27 866 216 actions représentant 27 871 210 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.